Avertissement

Les informations rentrées en écritures directes ne sont pas toujours prises en compte par l'extension TVA. Il s'agit :

- des ventes pour la déclaration mensuelle et trimestrielle
- des achats pour la déclaration mensuelle et trimestrielle

A partir de la version 5-3030 on ne peut plus écrire dans les livres de ventes et d'achat de cette façon.

Si par exemple, vous achetez un bien d'investissement, encodez-le dans le journal achat, vous pouvez faire un journal achat uniquement pour les biens d'investissement mais surtout n'utilisez pas l'écriture directe.

Vérifier bien les montants déclarés avant d'envoyer votre déclaration trimestrielles

Le paramètrage

Dans le menu, paramètre → TVA, vous devriez avoir ces valeurs, les postes comptables manquants doivent être ajoutées dans paramètre → Plan Comptable.

Label	Code	Taux	Commentaire	Poste
0%	4	0.0000	Aucune tva n'est applicable	4114,4514
12%	2	0.1200	Tva	4112,4512
21%	1	0.2100	Tva applicable à tout ce qui bien et service divers	4111,4511
6%	3	0.0600	Tva applicable aux journaux et livres	4113,4513
ART44	??	0.0000	Opérations pour les opérations avec des assujettis à l'art 44 Code TVA	41143,45143
COC	??	0.0000	Opérations avec des cocontractants	41144,45144
EXPORT		0.0000	Tva pour les exportations	41141,45144
INTRA		0.0000	Tva pour les livraisons / acquisition intra communautaires	41142,45142

Il est évident que les opérations sont généralement repérées grâce au code pour la TVA, malheureusement on ne donne pas le solde du poste comptable TVA, on doit calculer le montant HTVA c'est à dire les postes de vente ou d'achat utilisées dans les opérations, par exemple : biens d'investissement, marchandises à l'entrée... et pour lequel il y a effectivement une TVA.

Ce qui explique que dans paramètre il y a 2 colonnes, la première est le code de TVA et le second le poste qui doit fonctionner avec le premier.

Par exemple: pour la TVA sur un bien d'investissement acheté en Belgique, il faudrait une opérations qui a un compte 2... et un code TVA 3 (tva à déduire à 21%) donc pour la grille 83 (bien d'investissement) on verra le poste comptable 1 et dans l'autre colonne les postes 22,23,24 et 25,

Dans les colonnes, on peut indiquer plusieurs postes comptables, on peut aussi utiliser le symbole

« % » pour indiquer qu'on utilise les taux qui en dépendent, les postes doivent être séparés par une virgule. Pour les codes TVA, on peut aussi en utiliser plusieurs séparé par une virgule

Exemple:

Grille 81, opérations sur les marchandises on a le compte 60% qui reprendra tous les postes comptable commençant par 60.

Cas particulier

La grille 62 n'est pas calculée automatiquement

Pour les intracommunautaires, il faut différencier les postes comptables pour les services et pour les marchandises, utilisez alors 70 pour les prestations de services et 71 pour les ventes de marchandises.

Listing intracommunautaires

On charge d'abord les clients ayant un numéro de TVA ne commençant pas par BE. Il est donc important de bien vérifier les numéros de TVA de vos fiches.

On utilise les opérations effectuées avec les codes TVA indiqués dans GRIL44 et GRIL46 (voir paramètre)

Listing assujettis

On charge d'abord les clients ayant un numéro de TVA commençant par BE. Il est donc important de bien vérifier les numéros de TVA de vos fiches.

information

Voir le manuel PDF (625-notice.pdf) ainsi que le code de la TVA sur fisconet.be (http://ccff02.minfin.fgov.be/KMWeb/document.do?method=view&id=7769dc7c-a852-4b9a-9885-27114b9de8f0#findHighlighted)